

**SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 JUIN 2012
TABLE DES MATIÈRES**

1	OUVERTURE.....	473
2.	ORDRE DU JOUR.....	473
2.1	2012 06 127 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012.	473
3.	PROCÈS-VERBAUX (LA LECTURE SERA FAITE À LA DEMANDE D'UN MEMBRE DU CONSEIL SEULEMENT)	475
3.1	LECTURE SI DEMANDÉE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 MAI 2012.....	475
3.1.1	2012 06 128 DROIT DE VETO – RÉOLUTION # 2012 05 119.	475
3.1.2	2012 06 129 DROIT DE VETO – RÉOLUTION # 2012 05 121.	475
3.1.3	2012 06 130 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.....	475
4.	SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DU POINT 3	476
4.1	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE.....	476
5.	VISITE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	476
5.1	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	476
6.	RAPPORTS.....	476
6.1	RAPPORT DU MAIRE	476
6.2	RAPPORT DES COMITÉS.....	476
6.3	RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	477
7.	URBANISME	477
7.1	2012 06 131 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – MANDAT À LA MRC DE COATICOOK.....	477
7.2	2012 06 132 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – POUVOIR DE L'INSPECTEUR PAR INTÉRIM.....	477
7.3	LETTRÉ DE MADAME SYLVIE ROY – 527 CHEMIN DE LA RIVIÈRE - CONCERNANT LA SITUATION DE SA PROPRIÉTÉ.	478
8.	VOIRIE MUNICIPALE	478
8.1	RAPPORT DES TRAVAUX FAITS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL AU MOIS DE MAI 2012. ...	478
8.2	2012 06 133 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE VOIRIE - ÉTÉ 2012	478
8.3	2012 06 134 RÉOLUTION POUR RATIFIER LA DÉCISION DU COMITÉ DE VOIRIE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL.....	478
8.4	2012 06 135 RÉOLUTION POUR APPUYER LE PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT P01954 SUR LE CHEMIN BESSETTE	478
9.	ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU	479
9.1	2012 06 136 RÉOLUTION POUR MANDATER LES CONSULTANTS S.M. INC. POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET ÉGOUT POUR UNE PARTIE DU CHEMIN FAVREAU	4789
10.	SÉCURITÉ.....	479
10.1	479
11.	LOISIRS ET CULTURE.....	479
11.1	2012 06 137 FORMATIONS À LA MRC DE COATICOOK DANS LE CADRE DU SERVICE EN ANIMATION ESTIVALE 2012.....	479
11.2	2012 06 138 PROCLAMATION DES <i>JOURNÉES DE LA CULTURE</i>	480
11.3	RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LES BESOINS EN SERVICE DE GARDE.....	480
11.4	2012 06 139 DÉPÔT DE LA VERSION FINALE ET CORRIGÉE (VERSION – MAI 2012) DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DU PLAN D'ACTION DE LA PFM ET DE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (E)S.....	480
11.5	2012 06 140 NOUVELLES PROPOSITIONS CONCERNANT L'ENTENTE SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK.....	480
12.	CORRESPONDANCE.....	481

12.1	DÉPÔT DE LA LISTE DE LA CORRESPONDANCE REÇUE AU MOIS DE MAI 2012.....	481
12.2	2012 06 141 ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE	481
13.	TRÉSORERIE	481
13.1	2012 06 142 LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 MAI 2012.....	481
13.2	RELEVÉ DES OPÉRATIONS AU 31 MAI 2012.....	481
13.3	RAPPORT DES LOYERS À RECEVOIR	481
13.4	2012 06 143 ADOPTION : RÉGLEMENT R344-2012-1 ABROGEANT LE RÉGLEMENT R344-2012 ÉTABLISSANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON.....	482
13.5	2012 06 144 REDDITION DE COMPTES POUR LE MTQ.....	483
13.6	2012 06 145 ADJUDICATION CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TOIT DE L'HÔTEL DE VILLE.....	483
14.	DIVERS	484
14.1	2012 06 146 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR FAIRE LAYER LE TAPIS ET LES CHAISES DANS LA SALLE DU CONSEIL.	484
14.2	TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE COATICOOK.....	484
14.3	2012 06 147 FONDATION CHUS – CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION 2012.....	484
14.4	2012 06 148 INVITATION – TOURNOI DE GOLF DE LA FÊTE RÉGIONALE DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK LE 5 JUILLET 2012	484
14.5	2012 06 149 CONGRÈS FQM 2012 – RÉSERVATION CHAMBRE D'HÔTEL.....	484
14.6	2012 06 150 SIGNATURE DES CHÈQUES	485
15.	2012 06 151 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	485

Province de Québec

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 juin 2012, à 20 h 00, présidée par Son Honneur le maire, madame Linda Ouellet, et à laquelle assistaient les conseillers

Madame Sandra Raymond

Madame Claudette Thibault

Monsieur Jean-Yves Masson

Monsieur Jean-Pierre Bessette

Monsieur Martial Tétreault

Monsieur Gary Caldwell

Et le directeur général par intérim, monsieur Roma Fluet.

Madame le maire Linda Ouellet.

Il est ordonné par résolution du conseil comme suit :

2. Ordre du jour

2.1 2012 06 127 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2012.

1. Ouverture

1.1 Prière.

1.2 Mot de bienvenue de madame le maire

1.3 Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2012.

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

3.1 Lecture si demandée et adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 7 mai 2012.

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

6. Rapports

- 6.1 Rapport du maire.
- 6.2 Rapport des comités.
- 6.3 Rapport du directeur général.

7. Urbanisme

- 7.1 Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – mandat à la MRC de Coaticook.
- 7.2 Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – pouvoir de l'inspecteur par intérim.
- 7.3 Lettre de Madame Sylvie Roy – 527 chemin de la Rivière - concernant la situation de sa propriété.

8. Voirie municipale

- 8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mai 2012.
- 8.2 Recommandation du comité de voirie – été 2012.
- 8.3 Résolution pour ratifier la décision du comité de voirie – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- 8.4 Résolution pour appuyer le projet de reconstruction du pont P01954 sur le chemin Bessette.

9. Environnement et hygiène du milieu

- 9.1 Résolution pour mandater les Consultants S.M. inc. pour la réfection de l'aqueduc et égout pour une partie du chemin Favreau.

10. Sécurité

- 10.1

11. Loisirs et Culture

- 11.1 Formations à la MRC de Coaticook dans le cadre du Service en animation estivale 2012.
- 11.2 Proclamation des Journées de la culture.
- 11.3 Résultats du sondage sur les besoins en service de garde.
- 11.4 Dépôt de la version finale et corrigée (version - mai 2012) de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la PFM et de Municipalité amie des aînés (e)s.
- 11.5 Nouvelle proposition concernant l'entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

12. Correspondance

- 12.1 Dépôt de la correspondance reçue en mai 2012.
- 12.2 Adoption par résolution de la correspondance.

13. Trésorerie

- 13.1 Liste des déboursés au 31 mai 2012.
- 13.2 Relevé des opérations au 31 mai 2012.
- 13.3 Rapport des loyers à recevoir.
- 13.4 Adoption : Règlement R344-2012-1 abrogeant le règlement R344-2012 établissant les pouvoirs et obligations du directeur général du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.
- 13.5 Reddition de comptes pour le Ministère des Transports du Québec (MTQ).
- 13.6 Résolution – adjudication du contrat pour la réfection du toit de l'hôtel de ville.

14. Divers

- 14.1 Autorisation de dépenses pour faire laver le tapis et les chaises dans la salle du conseil.
- 14.2 Tournoi de Golf du maire de Coaticook.
- 14.3 Fondation CHUS – Campagne annuelle de sollicitation 2012.
- 14.4 Invitation - Tournoi de Golf de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook.



IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU :

QUE soit repris le vote pour la *Résolution des conditions de travail* du directeur général et secrétaire-trésorier, Réjean Fauteux.

VOTE : POUR : 4 Sandra Raymond, Jean-Yves Masson, Jean-Pierre Bessette, Martial Tétreault;
 CONTRE: 1 Gary Caldwell;
 ADOPTÉE SUR DIVISION

Monsieur Gary Caldwell remet sa démission à titre de conseiller au siège n° 6 de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton.

3.1.3 2012 06 130 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Suivi des affaires découlant du point 3

4.1 Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière séance ordinaire.

Le suivi de l'assemblée ordinaire du 7 mai 2012 est déposé.

La lettre de démission de Linda Ouellet, maire de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est déposée.

La lettre de démission de la conseillère Claudette Thibault, siège n° 4 de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, est déposée.

La lettre de démission du conseiller Gary Caldwell, siège n° 6 de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, est déposée.

5. Visite et période de questions

5.1 Présences et période de questions

Sont présents: Laurent Ladouceur, Dominic Scalabrini, Gilles Desrosiers, André Paquin, Laurette Bessette, David Fauteux, Émilie Groleau, Michel Marion, Isabelle Fauteux, Cynthia Madgin, Michel Auroy, Paul Viens, Jacques Guertin, Sylvie Roy, Émile Lemire, Lise Désorcy Côté, Annick Côté, Éric Brière, Ronald Bergeron, Bernard Marion, Robert Kaeslin, Roger Désorcy, Simon Couture, Patrick Poulin.

On demande si nous avons eu des développements en 2011 dans le dossier du «Plan de développement des Collines Paisibles». Des informations ont été demandées sur le salaire du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Fauteux. On demande également de calculer l'incidence du salaire, incluant les bénéficiaires marginaux, du directeur général et secrétaire-trésorier, par rapport au taux de taxes municipal. Des commentaires sont émis sur le salaire du directeur général et secrétaire-trésorier.

6. Rapports

6.1 Rapport du maire

Nil

6.2 Rapport des comités



Jean-Pierre Bessette a assisté à l'assemblée annuelle du Conseil Sport Loisirs de l'Estrie. Le budget est sensiblement le même que par les années passées.

6.3 Rapport du directeur général

Le directeur par intérim fait son rapport dans le dossier de raccordement des puits au réseau d'aqueduc. Il informe les membres du conseil de l'avancement du dossier de vidange des boues usées de l'usine d'épuration des eaux usées. Il parle du remplacement de l'inspecteur en bâtiment et environnement.

7. Urbanisme

7.1 2012 06 131 Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – mandat à la MRC de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Herménégilde offrait le service d'inspection en bâtiment et en environnement aux municipalités d'East Hereford, Dixville et Ste-Edwidge-de-Clifton;

CONSIDÉRANT QUE le poste est encore à combler;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Herménégilde avait déjà fait, en février 2012, la demande de gestion du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des postes d'inspecteur en bâtiment et en environnement par la MRC permettrait un échange d'informations entre eux et un remplacement lors des vacances de chacun ou lors d'un départ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton mandate la MRC de Coaticook au niveau de la gestion du poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement.

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Coaticook et aux municipalités d'East Hereford, Dixville et St-Herménégilde.

QUE monsieur Martial Tétreault, maire suppléant, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 2012 06 132 Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – pouvoirs de l'inspecteur par intérim

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner l'inspecteur en bâtiment et en environnement M. Nicolas Plourde comme inspecteur municipal par intérim ;

ATTENDU que cette désignation permet la délivrance des constats d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, émission des permis et certificats) ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la municipalité conformément au Code municipal du Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:



DE désigner M. Nicolas Plourde inspecteur municipal pour la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, et ce, jusqu'à l'entrée en poste de l'inspecteur en bâtiment et en environnement qui sera embauché par la MRC de Coaticook.

QUE monsieur Martial Tétreault, maire suppléant, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Lettre de Madame Sylvie Roy – 527 chemin de la Rivière - concernant la situation de sa propriété.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose la lettre de madame Sylvie Roy, datée du 18 juin 2012. Ce dossier sera soumis au prochain inspecteur en bâtiment et environnement et reviendra devant le conseil pour une décision à une séance ultérieure.

8. Voirie municipale

8.1 Rapport des travaux faits par l'inspecteur municipal au mois de mai 2012.

Le directeur général par intérim dépose au conseil le rapport des travaux exécutés par l'inspecteur municipal au cours du mois de mai 2012. Les membres du conseil prennent connaissance du rapport et s'en déclarent satisfaits.

8.2 2012 06 133 Recommandation du Comité de voirie - été 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter les recommandations du comité de voirie tenu le 15 mai 2012.

Rechargement transport et gravier (2012 04 073)

1) Chemin Bessette	1 km	16 000 \$
2) Chemin de la Rivière	½ km	8 000 \$
3) Chemin Dubois	¼ km	4 000 \$
4) Chemin Perreault	1 km	16 000 \$
5) Chemin Rivard	¼ km	4 000 \$

48 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 2012 06 134 Résolution pour ratifier la recommandation du comité de voirie – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE ratifier la recommandation du comité de voirie dans le dossier de «Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier – Chemin Favreau et Chemin Perreault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 2012 06 135 Résolution pour appuyer le projet de reconstruction du pont du chemin Bessette



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton appui la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ et du Ministère des Transports dans le dossier de la reconstruction du pont P-01954 sur le chemin Bessette, municipalité de Ste-Edwidge-de-Clifton, tel que demandé par le Ministère des Transports.

QUE monsieur Martial Tétreault, maire suppléant, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Environnement et Hygiène du milieu

9.1 2012 06 136 Résolution pour mandater les Consultants S.M. Inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection de l'aqueduc et égout pour une partie du chemin Favreau.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

DE mandater les Consultants S.M. inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection de l'aqueduc et égout pour une partie du chemin Favreau, dans le cadre du Programmation des travaux pour le transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

QU'une enveloppe budgétaire de 300,000.00 \$ soit votée pour ces travaux.

QUE monsieur Martial Tétreault, maire suppléant, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Sécurité

10.1

11. Loisirs et Culture

11.1 2012 06 137 Formations à la MRC de Coaticook dans le cadre du Service en animation estivale 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE deux monitrices, Maude Théberge et Staycie Girard, suivent la formation en service en animation estivale offerte par la MRC le 16 juin 2012 au coût de 48 \$ chacune.

QUE deux monitrices, Maude Théberge et Staycie Girard, suivent la formation de premier secours le 17 juin 2012, au coût de 50\$ (taxes non incluses) par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 2012 06 138 Proclamation des Journées de la culture

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST PROPOS PAR madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 Résultats du sondage sur les besoins en service de garde.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim dépose les résultats suite à l'envoi de 201 sondages par la poste aux citoyens de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton, afin de connaître leurs besoins en matière de service de garde.

Huit (8) formulaires nous ont été retournés au total (sur les 201). Quatre (4) répondants nous ont fait part de leur besoin en services de garde, et quatre (4) nous indiqués qu'ils n'avaient pas besoin de ce service. On garde le statu quo dans ce dossier.

11.4 2012 06 139 Dépôt de la version finale et corrigée (version – mai 2012) de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la PFM et de Municipalité amie des aînés (e)s.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYE PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la version finale et corrigée (mai 2012) de la mise à jour de la politique familiale et du plan d'action de la politique familiale Municipalité Amie Des Aînés (PFM MADA) soit acceptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.5 2012 06 140 Nouvelles propositions concernant l'entente sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a signé une entente portant sur l'utilisation des équipements de loisirs et de culture avec les municipalités de la MRC de Coaticook;

CONSIDÉRANT que cette dernière se termine le 31 juillet 2012;



13.4 2012 06 143 Adoption : Règlement R344-2012-1 abrogeant le règlement R344-2012 établissant les pouvoirs et obligations du directeur général du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

ATTENDU la municipalité a adopté le 9 janvier 2012 le Règlement numéro 344-2012 abrogeant le règlement numéro 344-2011, établissant les pouvoirs et obligations du directeur général de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton;

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton est régie principalement par le Code municipal du Québec aux fins des fonctions, postes et nominations de ses principaux fonctionnaires ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 210 du Code municipal du Québec, le directeur général de la Municipalité en est le fonctionnaire principal ;

ATTENDU QUE le directeur général est responsable de l'administration de la Municipalité et à cette fin, planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le directeur général est également le secrétaire-trésorier de la Municipalité ;

ATTENDU QU'il exerce notamment les fonctions prévues à l'article 212 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU QUE le conseil peut, par règlement, ajouter aux pouvoirs et aux obligations du directeur général de la Municipalité ceux prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes en matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 7 mai 2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT 344-2012-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2012 ÉTABLISSANT LES POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante

ARTICLE 2

Le règlement numéro 344-2012 est abrogé à toute fin que de droit

ARTICLE 3 Objet

Le présent règlement a pour objet de conférer au directeur général des pouvoirs et obligations additionnels à ceux décrits aux articles 210 à 212 inclusivement du Code municipal du Québec.

ARTICLE 4 Pouvoirs et obligations additionnels

Le directeur général assume les pouvoirs et obligations additionnels prévus à l'article 113 de la Loi sur les cités et villes :

« Il a autorité sur tous les autres fonctionnaires et employés de la Municipalité. À l'égard d'un fonctionnaire ou employé dont les fonctions sont prévues par la Loi, l'autorité du directeur général n'est exercée que dans le cadre de son rôle de gestionnaire des ressources humaines, matérielles et financières de la Municipalité et ne peut avoir pour effet d'entraver l'exercice de ces fonctions prévues par la Loi.

Il peut suspendre un fonctionnaire ou employé de ses fonctions. Il doit immédiatement faire rapport de cette suspension au conseil. Le conseil décide du sort du fonctionnaire ou employé suspendu, après enquête. »

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5 2012 06 144 Reddition de comptes pour le MTQ

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 188 994 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la Firme Pellerin, Potvin, Gagnon, S.E.N.C.R.L., comptables agréés, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR CES MOTIFS,

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.6 2012 06 145 Adjudication contrat pour la réfection du toit de l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton a procédé à des soumissions sur invitation pour la réfection du toit de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est définitif et qu'il comprend tous les prix coûtants des matériaux, du transport, permis, assurance et surtout la vérification de l'état de la toiture actuelle et en particulier les matériaux requis pour en assurer l'étanchéité une fois refaite;

CONSIDÉRANT qu'aucun extra ou autre ajout ne sera accepté sans l'approbation du propriétaire;

CONSIDÉRANT que les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art et être terminés pour la fin du mois de septembre au plus tard;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton accorde le contrat pour la réfection du toit de l'hôtel de ville à la firme Couvreur CDP Inc. au coût de 9038.40 \$ (avant taxes).



QUE monsieur Martial Tétreault, maire suppléant, et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton avec la firme Couvreur CDP Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Divers

14.1 2012 06 146 Autorisation de dépenses pour faire laver le tapis et les chaises dans la salle du conseil.

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Sandra Raymond;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser la dépense pour faire laver le tapis et les chaises dans la salle du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Tournoi de Golf du maire de Coaticook

Non Retenu

14.3 2012 06 147 Fondation CHUS – Campagne annuelle de sollicitation 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Yves Masson;

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers présents:

Que le conseil municipal autorise un don de 100 \$ à la Fondation du CHUS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4 2012 06 148 Invitation – tournoi de Golf de la Fête régionale de la Famille de la MRC de Coaticook le 5 juillet 2012

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE M. Jean-Yves Masson et M. Martial Tétreault participent au souper seulement à l'occasion du Tournoi de golf pour la fête régionale de la famille au coût de 70 \$ chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je Roma Fluet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants au poste budgétaire # 02 11000 310.

14.5 2012 06 149 Congrès FQM 2012 – Réservation chambre d'hôtel

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;



DE reporter à la prochaine séance du conseil municipal, soit le 2 juillet 2012, la décision pour l'inscription d'un membre du conseil au Congrès 2012 de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 27, 28 et 29 septembre 2012 au Centre des congrès de Québec;

DE remplir le formulaire pour la réservation de chambre pour le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités pour monsieur Martial Tétreault, et de le transmettre à la MRC de Coaticook;

D'annuler la réservation de la chambre dans le cas où aucun membre du conseil municipal ne participe au Congrès 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6 2012 06 150 Signature des chèques

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette

APPUYÉ par madame la conseillère Sandra Raymond

ET RÉSOLU :

D'autoriser les personnes suivantes à signer les chèques et autres effets bancaires :

- Monsieur Martial Tétreault, maire suppléant
- Roma Fluet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim
- Jean-Yves Masson, conseiller au siège n° 2 (3^e signataire au compte en cas d'absence du maire suppléant ou du directeur général et secrétaire-trésorier par intérim)

à compter du 4 juin 2012, jusqu'au retour du directeur général et secrétaire trésorier, Réjean Fauteux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. 2012 06 151 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Raymond;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Bessette;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit levée, il est 22 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martial Tétreault, maire suppléant

Je, Martial Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Fauteux

Directeur général et secrétaire-trésorier